



Délibération n° B2024-42
du bureau syndical
Séance du 18 octobre 2024
Point sur l'inventaire des fourreaux

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur de QUIMPER :

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

Excusés : Secteur du CAP SIZUN : René SOUBEN (Mahalon), Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) Secteur de QUIMPER : Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jacques RANNOU (Rospenden)

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Point sur l'inventaire des fourreaux **Délibération B2024-42**

Sur proposition du Président, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, présent l'avancement de l'inventaire des infrastructures souterraines de communications électroniques, propriétés des collectivités finistériennes ou de l'AODE.

L'encadrement de l'occupation de ces infrastructures par les différents opérateurs constitue un enjeu important pour leur gestion. Dans certains cas, ces infrastructures, mises à disposition des opérateurs pour le déploiement de leurs réseaux, font l'objet d'une convention et de la mise en place d'une redevance entre l'opérateur et le SDEF ou la collectivité. Dans d'autres cas certaines infrastructures, également exploitées par un ou plusieurs opérateurs, ne font pas l'objet d'une convention. Aucune redevance n'est, dans ce cas, versée par l'opérateur à la collectivité ou au SDEF et, dans la majorité des cas, les réponses aux DT-DICT ne sont pas réalisées. Un contrôle est donc nécessaire pour inventorier, suivre et, le cas échéant, gérer l'occupation de ces infrastructures.

L'inventaire a débuté en 2022 avec les EPCI afin d'identifier les fourreaux de propriété publique présents notamment dans les zones d'activités. Tous les EPCI ont été contactés et trois d'entre eux ont déclaré être intéressés par la réalisation de cet inventaire : la CC du Pays de Landivisiau, la CC du Pays Bigouden Sud et Quimperlé Communauté.

Depuis 2023, l'inventaire se poursuit avec les communes, principalement concernant les lotissements. Toutes les communes ont été consultées via un questionnaire afin de savoir si elles sont intéressées par la réalisation de l'inventaire de leurs fourreaux ainsi que par la mise en place d'un partenariat avec le SDEF pour leur gestion. Quatre-vingt-treize communes ont répondu favorablement à cette proposition. Toutes les communes ont été recontactées et un rendez-vous, téléphonique ou en présentiel, a été mis en place pour trente-cinq d'entre elles.

A date, une première convention a été signée entre la CC du Pays de Landivisiau, l'opérateur Orange et le SDEF. Celle-ci concerne six zones d'activités pour un linéaire total de 10 461 ml de fourreaux, ce qui représentait en 2023 un montant total de 7 319 € de location annuelle. Les conventions des deux autres communautés de communes intéressées sont en cours de discussion.

Concernant les lotissements communaux, six conventions ont été rédigées et sont en attente de signature. Celles-ci concernent un total de 30 lotissements (communaux ou privés rétrocédés) qui représentent au total 12 467 ml de fourreaux pour une location annuelle de 8 977€ pour l'année 2024.

Par ailleurs, un protocole, qui concerne uniquement les enfouissements coordonnés sur les appuis communs du réseau fibre déployé par Mégalis, est en cours de rédaction au sein du PEBreizh et va permettre d'établir les principes généraux de chaque conventionnement local des AODE. A la suite de la signature de ce protocole, le SDEF pourra engager les discussions avec Mégalis et THDB afin de mettre en place une convention cadre d'enfouissements coordonnés définissant les critères des options A ainsi que des options B.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide la poursuite de cet inventaire.

Le 27 janvier 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

